

Tunis, le 02 avril 2026

Communiqué du Conseil du Marché Financier

- **Autorisation d'une opération d'acquisition d'un bloc de titres conférant une part dépassant le seuil de 40% des droits de vote composant le capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER-, société admise à la cote de la bourse**
- **Soumission de l'acquéreur du bloc de titres à une offre publique d'achat obligatoire portant sur le reste du capital de la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER -**

En réponse à une demande déposée, en date du 10 mars 2026 par la société d'intermédiation en bourse « Tunisie Valeurs », telle que complétée ultérieurement par les informations, données et documents requis, dans les conditions des dispositions de l'article 6 nouveau de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 166 du Règlement Général de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis,

Le Conseil du Marché Financier,

- Vu les dispositions des articles 6 et 51 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ;
- Vu les dispositions de l'article premier du décret n°2006-795 du 23 mars 2006 portant application des dispositions des articles 6 et 7 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier ;
- Vu les dispositions des articles 166 et 167 du Règlement Général de la Bourse ;
- Suite à la décision du Ministère du Commerce et du Développement des Exportations en date du 4 mars 2026 autorisant l'opération de concentration économique relative à l'acquisition, par la société B.A GLASS B.V, d'actions de la Société Tunisienne de Verreries ;

Et sous réserve du respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur régissant le secteur dans lequel opère la Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER -,

Par décision n°12 du 02 avril 2026, a autorisé l'opération d'acquisition de bloc de titres suivante :

- **Société visée** : Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER -

-Nombre d'actions objet de la cession : 16 204 636 actions de nominal un (1) dinar l'action, représentant **41,280990%** du capital de la société SOTUVER

- Cédants :

- la Compagnie Financière d'Investissement -CFI-, à concurrence de 11 400 621 actions SOTUVER représentant 29,04 % du capital et demeurera, à l'issue de l'opération, propriétaire de 12 666 350 actions SOTUVER ;
- la Tunisienne d'Assurance Lloyd Tunisien, à concurrence de 2 696 993 actions SOTUVER représentant 6,87 % du capital et demeurera, à l'issue de l'opération, propriétaire de 402 999 actions SOTUVER;
- la Société INDINVEST, à concurrence de 1 022 000 actions SOTUVER représentant 2,60 % du capital et demeurera, à l'issue de l'opération, propriétaire de 2 591 952 actions SOTUVER;
- et, la société Lloyd Vie, à concurrence de la totalité de sa participation dans le capital de la société SOTUVER, soit 1 085 022 actions, représentant 2,76 % du capital.

- Acquéreuse :

La société B.A GLASS B.V (société à responsabilité limitée de droit néerlandais) et ce, par l'acquisition de 16 204 636 actions représentant 41,280990 % du capital de la société SOTUVER.

- Prix de cession : 13,020 dinars par action.

- Objectifs et intentions de l'acquéreuse :

BA GLASS B.V s'associe au groupe BAYAHY pour accélérer la croissance de la SOTUVER, renforcer sa position en tant que référence dans la production d'emballages en verres dans la région méditerranéenne, et saisir les opportunités de croissance sur les marchés émergents à travers la Méditerranée et l'Afrique

-Impact de l'acquisition sur la société cible :

A la suite de la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres SOTUVER par la société BA GLASS B.V, lui conférant le contrôle majoritaire au sein de ladite société la composition du Conseil d'Administration de la SOTUVER sera modifiée par la nomination de nouveaux membres représentant la société acquéreuse.

Parallèlement et en application des dispositions de l'article 6 nouveau visé ci-dessus, le Conseil du Marché Financier a décidé de soumettre la société BA GLASS B.V, à l'issue de la réalisation de l'opération d'acquisition de bloc susvisée, à une Offre Publique d'Achat Obligatoire portant sur le reste du capital de la SOTUVER, hors du bloc de titres objet de la demande d'acquisition, soit 23 049 839 actions représentant 58,72 % du capital de la société et ce, au prix de 13,390 dinars l'action.

Les caractéristiques de l'offre publique d'achat seront fixées, par décision du Conseil du Marché Financier et feront l'objet d'un avis sur son Bulletin Officiel et ce, dès la réalisation de l'opération d'acquisition du bloc de titres susvisée.